

# COMPTE RENDU DE REUNION

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le QUINZE OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Resplido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R.,  
AMOR S., DURET C., HERMITTE D., GELIN L., LAHURE A., MARCHISIO N.,  
MARIN E., MULE M.

REPRESENTES : WILTZIUS R. par SERRIERE A., BARRAS M. par CARTON C. par PEDDA J-C, METHIVIER D. par  
DUVETTE M.

ABSENTS : CARON M.

Secrétaire de séance : Monsieur René RUMEAU

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à la majorité (**1 voix contre : Mme Dorella HERMITTE au motif que tous les débats ne sont pas retranscrits – 1 abstention : Mme Sabine AMOR**)

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour la réforme de la participation versée à la M.N.T., relative à la gestion du personnel communal, et Monsieur Michel DUVETTE, Premier Adjoint, propose de rajouter la dénomination d'un chemin. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Adhésion à la société ID83

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune d'adhérer à la société publique locale ID83, entité créée par la loi du 19 mai 2010, à capital exclusivement public regroupant en l'espèce des communes, des communautés de communes et des syndicats mixtes de secteur rural varois, qui contre une contribution de 0.30 € par habitant propose de réaliser des prestations de conseil et d'assistance.*

**Accord du Conseil Municipal la majorité (4 voix contre : Mme Sabine AMOR, Mme Marinette BARRAS, Mme Liliane GELIN, Mme Dorella HERMITTE – 1 abstention : Mme Nathalie MARCHISIO).**

### 2. Commission Aide Sociale (Nomination)

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Aide Sociale a demandé la démission d'office de Madame Sabine AMOR, Conseillère Municipale, lors de sa dernière réunion le 27 septembre dernier au motif que cette personne a été plus de trois fois absente consécutivement, sans s'être au préalable excusée. Mme Sabine AMOR informe le Conseil Municipal qu'elle aurait préféré qu'on la prévienne avant de recevoir un courrier officiel. Elle explique qu'elle ne peut pas participer aux réunions par rapport aux horaires.*

**Monsieur le Maire propose de retirer la question de l'ordre du jour vu l'absence de Mme Renée WILTZIUS, Adjointe à l'Aide Sociale.**

**3. Virement de crédits C.C.A.S.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
<b>Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
022	Dépenses imprévues	5 000 €	
657362	C.C.A.S.		5 000 €

**Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

**- DE PROCEDER aux modifications comme ci-dessus indiquées.**

*Monsieur Pierre GAUTIER, Adjoint aux finances, explique au Conseil Municipal qu'ils ne pourront s'exonérer d'une réflexion sur l'utilisation des fonds du C.C.A.S. et prioriser les aides nécessaires par rapport aux prestations de confort.*

**4. Etude Surveillée (Périscolaire)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre en place une étude surveillée par le corps enseignant dans la cadre de la périscolaire. Ce dispositif est une aide réelle apportée aux familles, et une action directe vis-à-vis des enfants. La rémunération des enseignants est prise en charge par la Municipalité. Ce service aurait lieu trois fois par semaine pour une durée quotidienne d'une heure. La participation de la famille serait identique à celle de la garderie, à savoir deux euros. La Municipalité n'établit aucune condition nécessaire à l'inscription, et laisse cette dernière à l'appréciation de Madame la Directrice de l'école élémentaire. La commune rémunèrera les enseignants au taux maximum fixé par décret.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**5. Rapport d'activité 2011 du SIVED**

Conformément à l'article D2224-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2011 du SIVED au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2010 du SIVED.**

**6. Participation MNT - Maintien de salaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réforme de la participation allouée à la M.N.T. dans le cadre du maintien de salaire, assurance souscrite individuellement par l'employé municipal sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Actuellement, un pourcentage était appliqué (2.16 %). La loi stipule que cette participation doit être énoncée en euros, sous forme de forfait.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour établir un forfait en fonction des tranches de salaire.**

## 7. **Dénomination d'une servitude- impasse de Bonnegarde**

Mr Michel DUVETTE, Adjoint à l'Urbanisme, en charge de la Sécurité, propose de délibérer sur le nom à attribuer à une servitude donnant chemin de la Cabrore (3<sup>ème</sup> accès à droite). Les propriétaires ayant droits proposent de la dénommer « impasse de Bonnegarde ».

C'est une procédure qui sera étendue à l'ensemble du village sur les conseils de LA POSTE et du Centre de Secours et d'Incendie du Var.

Mr Michel DUVETTE proposera aux riverains concernés tour à tour plusieurs noms si ceux-ci n'ont émis aucune proposition, si possible dans un même thème par quartier.

**Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer la servitude impasse de Bonnegarde.**

## 8. **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau **Périmètre de la Provence Verte** a été fixé par la Préfecture. Nous devons délibérer dans les trois mois. Monsieur le Maire propose d'attendre les diverses réunions prévues avant de se prononcer.

Mr Michel DUVETTE et Mme Dorella HERMITTE demandent des explications sur le cas d'un agent de la commune. Monsieur le Maire répond que de part la réglementation, la gestion du personnel municipal ne concerne que l'autorité territoriale.

**La séance est levée à 20 Heures 00**

**Le Maire,  
Jean-Claude PEDA**